

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2016/109

**Exonération des droits d'occupation du domaine public
du chantier d'hydroliennes réalisés par la société SAS
SEENEOH**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société SAS SEENEOH a débuté son chantier de réalisation du poste électrique destiné aux hydroliennes sur la Garonne. Ce dernier nécessite une emprise sur la voie publique soumise à droit de voirie.

Ce projet en lien avec la politique de développement durable de la Ville de Bordeaux bénéficie de subventions de Bordeaux Métropole à hauteur de 356 k€ et de la Région Aquitaine à hauteur de 700 k€ sur une estimation générale de l'ordre de 2 125,3 k€ HT.

Les travaux ont débuté le 1^{er} mars 2016 et devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois. L'emprise sur le domaine public est de 144 m², et les droits de voirie s'élèveraient à 1164,96 € pour l'ensemble du chantier.

La société SAS SEENEOH demande à bénéficier d'une exonération de ces droits de voirie.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames et Messieurs, compte tenu du fort intérêt de la collectivité pour ce projet d'autoriser Monsieur le Maire à consentir une remise gracieuse des taxes sus visées pour l'ensemble de la durée du chantier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Monsieur M.LAFOSSE

M. LE MAIRE

Monsieur DAVID ?

M. J-L. DAVID

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, tout le monde a connaissance de cette opération du site d'essais hydroliens en estuaire soutenue par la Région Aquitaine et Bordeaux Métropole. Les travaux ont commencé le 1^{er} mars 2016. Le caractère unique, expérimental et exemplaire dans le domaine du développement durable m'incite à vous demander l'exonération des droits de voirie à hauteur de 1 100 euros.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUVEYRE ?

M. ROUVEYRE

Oui, très rapidement Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous ne sommes évidemment pas contre cette exonération, nous la trouvons justifiée, même si nous aimerions des critères un peu plus objectifs pour savoir si d'autres sociétés appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire ne pourraient pas bénéficier, elles également, d'une telle exonération. Je pense que le travail de cette société est évidemment très intéressant, mais il y a d'autres entreprises en Ville qui pourraient peut-être également bénéficier d'une telle exonération. C'est la raison pour laquelle nous aimerions des critères objectifs pour savoir si on peut faire rentrer d'autres sociétés dans ce champ d'exonération. Merci.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette exonération ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Emmanuelle Cuny, délibération 2016/112 « Subventions. Prévention des TMS.
Demande de subvention au fonds national de prévention ».

D-2016/110
Fonds d'investissement des Quartiers 2016. Quartier
Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux. Subvention
d'équipement

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2016, le montant alloué au quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux est de 18 410,00 euros.

Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint de Quartier :

Nature de l'opération	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Participation à l'acquisition de tapis de réception pour l'escalade Saint Bruno / JSA	Jeunes de Saint Augustin	2 000,00
Participation à l'amélioration de l'accueil du public en difficulté sociale du quartier	Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion	1 000,00

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux
- autoriser M. Le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2016/111
Fonds d'investissement des Quartiers 2016. Quartier
Chartrons - Grand Parc - Jardin Public. Subvention
d'équipement

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2016, le montant alloué au quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public est de 23 689 euros.

Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint de Quartier :

Nature de l'opération	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Renouvellement de matériels sportifs	Football Club Bordeaux Aquitaine	1 757,26

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public
- autoriser M. Le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE